



DÉCLARATION LIMINAIRE
CGT Educ'action
C.S.A.S.D. second degré
10 Février 2025

Bonjour à tous,

LA CGT Educ'Action ne peut que se « réjouir » du retour en arrière par rapport à la saignée annoncée sous le mandat Barnier et donc de l'abandon de la suppression des 4000 postes. Nous rappelons néanmoins que nous continuons d'exiger des créations massives de postes dans tous les métiers de l'Éducation Nationale, préalable à toute amélioration possible du service public d'éducation qui est en train de prendre le chemin mortifère de l'Hôpital public.

Une création massive de postes permettrait de mieux accompagner les élèves, notamment en faisant baisser les effectifs par classe. Les cibles d'effectifs par classe visées par l'institution sont en effet bien trop élevées. Cela dégrade les conditions d'apprentissage de nos élèves et les conditions de travail des personnels. Fatigue, stress, problèmes de discipline accentués par des vies scolaires bien souvent sous-dotées et des directions débordées par la multiplication des tâches à effectuer, sont le lot quotidien de nos collègues.

Des collègues dont la santé ne va pouvoir que se dégrader si nous n'arrivons pas à obtenir le retrait de mesures délétères telles que la retraite à 64 ans et la baisse des indemnités lors des arrêts maladie. Nous exigeons la retraite à 60 ans, le maintien du niveau des indemnités maladie et l'abandon du jour de carence.

Nous continuons par ailleurs de dénoncer les inégalités entre les personnels de l'Éducation nationale et de revendiquer une prime REP/REP+ équivalente pour les enseignant.e.s, les AESH et les AED.

Les récentes annonces de notre ministre indiquent clairement la poursuite d'une ~~de~~ **la** politique menée depuis 7 ans et le maintien de quasi toutes les mesures du Choc des Savoirs alors qu'elles sont rejetées en bloc par les personnels et les parents qui refusent le tri social qu'elles induisent. Si nous actons la suppression du DNB, couperet pour accéder au lycée, toutes les autres mesures sont maintenues, en étant parfois de moins en moins financées, comme le sont les groupes de besoin cette année. Nous continuerons donc d'exiger l'abandon du Choc des Savoirs, mais également du Pacte qui pousse nos collègues sous-payé-e-s et épuisé-e-s à travailler plus pour toucher une prime défiscalisée et désocialisée. La CGT Educ'Action exige des hausses de salaires indiciaires pour améliorer le pouvoir d'achat des personnels d'éducation tout en alimentant le budget de la Protection Sociale !

Nous regrettons encore que le maigre financement auquel l'Éducation Nationale consent soit toujours focalisé sur les prétendus "fondamentaux" (groupes de besoins et aide à la difficulté scolaire financée de manière ~~opaque~~ **peu transparente** en 4^{ème} et 3^{ème}), au détriment des autres enseignements (suppression de la technologie en 6^{ème}) : toutes les matières se valent et toutes concourent à la formation de citoyen-e-s éclairé-e-s.

Nous avons appris la semaine dernière que la part collective du Pass Culture a été bloquée et ceci jusqu'à la fin de l'année scolaire, alors même que les personnels travaillent depuis des mois avec les professionnel-le-s de la culture et de diverses associations pour organiser des sorties ou faire venir des artistes dans les lycées et les collèges. Les équipes ont été totalement prises au dépourvu et mises devant le fait accompli. Faire de la culture la variable d'ajustement du ministère pour faire des économies n'est pas acceptable ! Nous craignons qu'encore une fois les élèves issu-e-s de l'E.P. soient les premier-e-s à pâtir de ces décisions, leurs parents ne pouvant pas toujours compenser financièrement ce désengagement de l'E.N. . Dans la période actuelle, marquée par la montée de l'extrême droite, il nous semble extrêmement dangereux de priver les futur-e-s citoyen-e-s de l'accès à la culture. Notre projet d'École est celui d'une École émancipatrice et nous exigeons pour cela un budget suffisant pour le financement intégral de l'accès à la culture pour tous-tes les élèves.

Il y a quelques jours, le programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle est paru au Bulletin Officiel. La CGT Educ'Action accueille favorablement ces nouveaux programmes, essentiels pour participer à l'éradication des violences de genre et à la construction d'une société égalitaire. Si nous nous félicitons de voir réintégrées, grâce au travail des syndicats en CSE, certaines notions comme l'intersexuation, l'homophobie, les violences conjugales et les féminicides, nous dénonçons l'effacement de la transphobie, les droits des personnes trans étant attaqués en ce moment même dans de nombreux pays, dont le nôtre. La CGT Educ'Action rappelle aussi ~~au ministère~~ **à l'institution** que pour être efficace, l'EVARS nécessite des moyens dédiés. Un personnel formé dans chaque collège et lycée ne suffit pas pour assurer trois heures par an et par élève : cette mesure insuffisante est en plus défavorable à l'éducation prioritaire. La CGT Educ'Action demande plus de personnels formés, des formations de qualité co-construites avec les associations, ainsi que des moyens financiers pour rémunérer correctement les intervenant-e-s.

Nous défendons le même projet concernant l'éducation au développement durable, sous financée et déployée aujourd'hui dans trop peu d'établissements. L'Éducation Nationale doit enfin prendre sa part dans la lutte contre le réchauffement climatique, contre la faim, contre la pauvreté et contre toutes les inégalités.

Demain, mardi 11 février 2025, marquera l'anniversaire des vingt ans de la loi pour l'égalité des droits et des chances. Pourtant, force est de constater que pour le ministère de l'Éducation nationale, l'inclusion en milieu scolaire des enfants en situation de handicap se conjugue toujours selon deux principaux critères : un budget alloué le plus faible possible et une autosatisfaction communiquée à outrance. La réalité pour les Accompagnant-e-s et par ricochet pour les élèves en situation de handicap est souvent tout autre : refus d'un statut pour les AESH , salaires indignes (en dessous du seuil de pauvreté) et grille indiciaire ne permettant qu'une augmentation de 20€ tous les 3 ans, surcharge de travail avec la généralisation de la mutualisation de l'accompagnement, de plus en plus d'élèves accompagnés seulement 2h par semaine... Nous actons la création de 2000 ETP d'AESH au niveau national. C'est un premier pas positif à mettre au crédit de la mobilisation des personnels du jeudi 16 janvier, mais nous attendons de voir la réalité de sa mise en œuvre ~~vus~~ **vu (?)** le manque d'attractivité du métier d'AESH et le taux de démission chez ces personnels. Dans ces conditions nous ne comprenons pas la création de 3 PAS sur le département, alors que cela ne correspond même pas à une demande de Monsieur le Recteur lors du CSA académique du 27 janvier. En effet les PAS vont d'une part dégrader les conditions de travail des AESH (qui pourront être affecté-e-s sur une zone et un nombre d'établissements deux fois plus importants) et d'autre part modifier les modalités d'attribution des aménagements pour les EBEP, des personnels EN pouvant proposer des aménagements à la place de la MDPH. Les parents d'élèves qui ne maîtrisent pas les codes et les longues démarches MDPH se verront proposer du saupoudrage ou des tablettes... La CGT Educ'Action revendique un statut de catégorie B avec des ORS permettant un temps

plein pour 24h de suivi élève pour les AESH, mais aussi une amélioration des conditions de travail, ce qui passe par l'abandon définitif des PAS.

En lycée professionnel, nous nous opposons à la réforme Macron qui supprime 170 heures de cours sur les trois années de formation. De plus, nous considérons que la dérégulation de l'année de Terminale se caractérise par la mise en place d'un calendrier démentiel. En effet, les épreuves ponctuelles terminales du bac professionnel sont avancées à mi-mai, suivies d'un parcours différencié d'un mois et demi. Les CCF devront être terminés début mai. Sans aucun aménagement de programme, il s'agit en définitive de faire plus avec moins de temps ! Le rythme d'apprentissage imposé à nos élèves est un non-sens pédagogique. De plus, la dérégulation de l'année de Terminale ne tient compte ni du fonctionnement, ni de l'organisation des lycées professionnels. En effet, alors que trouver un stage devient compliqué, la concentration de tous les départs au mois de juin (1ère CAP, 2nde et 1ère pro, 2nde GT) va constituer un goulot d'étranglement. Ce n'est pas de plus de temps en entreprises dont nos élèves ont besoin mais de plus et de mieux d'École ! La mise en place des « parcours différenciés », renvoyée à l'autonomie des établissements, va engendrer une désorganisation dans le travail des équipes pédagogiques et des vies scolaires. Les nouvelles missions qui nous incombent **aux enseignants** et s'ajoutent à celles ~~que nous faisons déjà~~ **qu'ils font déjà**, ne sont pas définies : c'est anxiogène et générateur de stress pour tous les personnels. Cette volonté de désorganiser ~~nos~~ **les** services est un puissant levier d'annualisation ~~de notre~~ **du** temps de travail et une attaque supplémentaire contre ~~nos~~ **les** ORS et le statut des PLP. C'est pourquoi ~~nous revendiquons~~ **la CGT** un maintien des emplois du temps et des VS lors des six semaines du parcours différencié.

Alors que mardi 14 janvier, le premier ministre François Bayrou a reconnu lors de sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale au sujet de Parcours sup que « très tôt les choses se jouent, trop tôt pour ceux qui n'appartiennent pas aux milieux les plus favorisés » avant de se lancer dans une métaphore de jardinage ; dès le lendemain, le ministre de l'Enseignement supérieur Philippe Baptiste a affirmé sa volonté « de réduire tous les stress qui peuvent être générés par l'outil, par le calendrier ». La CGT Educ'action dénonce depuis la création de Parcoursup la précocité des choix demandés aux élèves de seconde. Ce processus génère un stress important et induit une logique scolaire qui fragilise les apprentissages. Parcoursup n'est pas simplement un outil d'aide à l'orientation, mais un outil créé pour une sélection opaque qui dépend en partie de l'établissement d'origine des élèves. Cette mise en concurrence généralisée des élèves vise à masquer la pénurie de places dans le supérieur et ne permet pas l'accès à une filière choisie. Quand plus de 20% des néobachelier-es ne trouvent pas de place dans le supérieur, le tri social se renforce. Au-delà des orientations subies, les enfants de classes populaires, qui ont déjà tendance à surestimer les obstacles liés aux études supérieures, sont poussé-e-s à abandonner la poursuite d'études ou à se tourner vers les filières d'enseignement privées : le nombre d'étudiant-e-s dans le privé a augmenté de 70 % en douze ans, contre seulement 15 % dans le public. Le vrai problème est donc l'absence de places dans l'enseignement supérieur public. La CGT Educ'Action revendique donc l'abandon de Parcoursup et de la sélection à l'université ainsi que la création de places dans l'enseignement supérieur permettant une orientation réellement choisie par les élèves.

Enfin nous terminerons cette déclaration en remerciant toutes les organisations syndicales qui nous ont apportés un soutien infaillible concernant l'affaire Chapat et Therrat. Il s'agit non seulement de défendre des personnels victimes de sanctions injustes mais surtout de défendre la liberté d'expression des représentants du personnel et plus largement la nécessité d'un vrai dialogue social dans notre institution.

Lors du CSA ministériel du vendredi 17 janvier, la CGT Educ'Action, la FSU, SUD éducation et la FNEC-FP FO ont interpellé la ministre de l'éducation sur le cas de nos

collègues, elle a répondu qu'elle se renseignait sur cette affaire. Le conseiller social a été relancé fin janvier par nos organisations.

Nous réaffirmons avec autant d'émotion que de conviction que nous ne nous résignerons pas tant que nous n'aurons pas obtenu le retrait de ces sanctions injustes et le rétablissement de M Chapat sur son poste.

Merci pour votre écoute.



DÉCLARATION LIMINAIRE
CGT Educ'action
C.S.A.S.D. premier degré
10 Février 2025

Bonjour à tous,

LA CGT Éduc'Action ne peut que se « réjouir » du retour en arrière par rapport à la saignée annoncée sous le mandat Barnier et donc de l'abandon de la suppression des 4000 postes. Nous rappelons néanmoins que nous continuons d'exiger des créations massives de postes dans tous les métiers de l'Éducation Nationale, préalable à toute amélioration possible du service public d'éducation qui est en train de prendre le chemin mortifère de l'Hôpital public.

Une création massive de postes permettrait de mieux accompagner les élèves, notamment en faisant baisser les effectifs par classe. Les cibles d'effectifs par classe visées par l'institution sont en effet bien trop élevées. Cela dégrade les conditions d'apprentissage de nos élèves et les conditions de travail des personnels. Fatigue, stress, problèmes de discipline accentués, sont le lot quotidien de nos collègues.

Des collègues dont la santé ne va pouvoir que se dégrader si nous n'arrivons pas à obtenir le retrait de mesures délétères telles que la retraite à 64 ans et la baisse des indemnités lors des arrêts maladie. Nous exigeons la retraite à 60 ans, le maintien du niveau des indemnités maladie et l'abandon du jour de carence.

Nous continuons par ailleurs de dénoncer les inégalités entre les personnels de l'Éducation nationale et de revendiquer une prime REP/REP+ équivalente pour les enseignant.e.s, les AESH et les AED.

Les récentes annonces de notre ministre indiquent clairement la poursuite de la politique menée depuis 7 ans et le maintien de quasi toutes les mesures du Choc des Savoirs alors qu'elles sont rejetées en bloc par les personnels et les parents qui refusent le tri social qu'elles induisent. Ces mesures impactent aussi bien sûr le premier degré.

Nous dénonçons la labellisation des manuels, les évaluations nationales et leur généralisation. Centrées sur les seuls fondamentaux, elles mettent en avant une conception restrictive et archaïque des apprentissages. Elles participent à un système global d'évaluation du système éducatif et à une politique qui conduit à une école plus normative, plus sélective et plus à même d'opérer un tri social à l'opposé des valeurs d'émancipation et de démocratisation que nous défendons !

L'école ne peut ni ne doit devenir une institution aux pratiques uniformisées et éloignées des besoins des élèves. La liberté pédagogique, qui consiste à concevoir et

adapter les enseignements, est une condition nécessaire à la réussite scolaires de tous les élèves.

Nous condamnons fermement les sanctions disciplinaires visant des collègues qui n'auraient pas fait passer ces évaluations.

Nous continuerons donc d'exiger l'abandon du Choc des Savoirs, mais également du Pacte qui pousse nos collègues sous-payé-e-s et épuisé-e-s à travailler plus pour toucher une prime défiscalisée et désocialisée. La CGT Educ'Action exige des hausses de salaires indiciaires pour améliorer le pouvoir d'achat des personnels d'éducation tout en alimentant le budget de la Protection Sociale !

Nous sommes **dans le département** à moyens constants **pour le premier degré** : nous pourrions donc avoir autant d'ouvertures que de fermetures. Or nous constatons en bilan net plus d'une trentaine de fermetures. Si nous considérons extrêmement important le fait de créer des postes d'accompagnement, il demeure indispensable d'augmenter parallèlement les moyens pour les créer !

Nous avons appris la semaine dernière que la part collective du Pass Culture a été bloquée et ceci jusqu'à la fin de l'année scolaire, alors même que les personnels travaillent depuis des mois avec les professionnel-le-s de la culture et de diverses associations pour organiser des sorties ou faire venir des artistes dans les écoles. Les équipes ont été totalement prises au dépourvu et mises devant le fait accompli. Faire de la culture la variable d'ajustement du ministère pour faire des économies n'est pas acceptable ! Nous craignons qu'encre une fois les élèves issu-e-s de l'E.P. soient les premier-e-s à pâtir de ces décisions, leurs parents ne pouvant pas toujours compenser financièrement ce désengagement de l'EN.

Dans la période actuelle, marquée par la montée de l'extrême droite, il nous semble extrêmement dangereux de priver les futur-e-s citoyen-e-s de l'accès à la culture. Notre projet d'École est celui d'une École émancipatrice et nous exigeons pour cela un budget suffisant pour le financement intégral de l'accès à la culture pour tous-tes les élèves.

Il y a quelques jours, le programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle est paru au Bulletin Officiel. La CGT Educ'Action accueille favorablement ces nouveaux programmes, essentiels pour participer à l'éradication des violences de genre et à la construction d'une société égalitaire. Si nous nous félicitons de voir réintégrées, grâce au travail des syndicats en CSE, certaines notions comme l'intersexuation, l'homophobie, les violences conjugales et les féminicides, nous dénonçons l'effacement de la transphobie, les droits des personnes trans étant attaqués en ce moment même dans de nombreux pays, dont le nôtre. La CGT Educ'Action rappelle aussi au ministère que pour être efficace, l'EVARS nécessite des moyens dédiés. Deux personnels formés dans chaque circonscription ne suffiront pas pour assurer trois heures par an et par élève : cette mesure insuffisante est en plus défavorable à l'éducation prioritaire. La CGT Educ'Action demande plus de personnels formés, des formations de qualité co-construites avec les associations, ainsi que des moyens financiers pour rémunérer correctement les intervenant-e-s.

Nous défendons le même projet concernant l'éducation au développement durable, sous financée et déployée aujourd'hui dans trop peu d'établissements. L'Éducation Nationale doit enfin prendre sa part dans la lutte contre le réchauffement climatique, contre la faim, contre la pauvreté et contre toutes les inégalités.

Demain, mardi 11 février 2025, marquera l'anniversaire des vingt ans de la loi pour l'égalité des droits et des chances. Pourtant, force est de constater que pour le ministère de l'Éducation nationale, l'inclusion en milieu scolaire des enfants en situation de handicap se conjugue toujours selon deux principaux critères : un budget alloué le plus faible possible et

une autosatisfaction communiquée à outrance. La réalité pour les Accompagnant-e-s et par ricochet pour les élèves en situation de handicap est souvent tout autre : refus d'un statut pour les AESH , salaires indignes (en dessous du seuil de pauvreté) et grille indiciaire ne permettant qu'une augmentation de 20€ tous les 3 ans, surcharge de travail avec la généralisation de la mutualisation de l'accompagnement, de plus en plus d'élèves accompagnés seulement 2h par semaine... Nous actons la création de 2000 ETP d'AESH au niveau national. C'est un premier pas positif à mettre au crédit de la mobilisation des personnels du jeudi 16 janvier, mais nous attendons de voir la réalité de sa mise en œuvre vu le manque d'attractivité du métier d'AESH et le taux de démission chez ces personnels. Dans ces conditions nous ne comprenons pas la création de 3 PAS sur le département, alors que cela ne correspond même pas à une demande de Monsieur le Recteur lors du CSA académique du 27 janvier. En effet les PAS vont d'une part dégrader les conditions de travail des AESH (qui pourront être affecté-e-s sur une zone et un nombre d'établissements deux fois plus importants) et d'autre part modifier les modalités d'attribution des aménagements pour les EBEP, des personnels EN pouvant proposer des aménagements à la place de la MDPH. Les parents d'élèves qui ne maîtrisent pas les codes et les longues démarches MDPH se verront proposer du saupoudrage ou des tablettes... La CGT Éduc'Action revendique un statut de catégorie B avec des ORS permettant un temps plein pour 24h de suivi élève pour les AESH, mais aussi une amélioration des conditions de travail, ce qui passe par l'abandon définitif des PAS.

Dans le premier degré, et notamment dans le département de la Loire, trop souvent les personnels ne peuvent pas bénéficier de la totalité des formations auxquelles ils et elles ont droit. L'argument opposé est souvent le manque de personnels remplaçant-e-s. Cette situation n'est pas acceptable et l'institution doit tout mettre en place pour y remédier ! ~~Les formations hors du temps de face à face élèves, comme le mercredi après midi, se multiplient et viennent donc s'ajouter à nos obligations d'heures d'enseignement. Cela n'était pas le cas pendant des années (nous étions autorisé-e-s à ne pas prendre les élèves en classe lorsque nous étions convoqué à une formation). Nous serions curieux de connaître le point de vue de l'institution : est ce qu'elle pense que ces temps n'étaient pas pleinement occupés par diverses activités (sous entendu que nous ne travaillions alors pas assez par rapport à nos obligations réglementaires) ou est ce que nous sommes soudainement capables de faire les mêmes missions 2 fois plus rapidement (pour nous dégager du temps pour aller en formation) ou enfin est ce que nous devons accepter de travailler plus d'heures par semaine sans augmentation de salaire.~~ LA CGT Éduc'Action continue de revendiquer des formations sur le temps de travail y compris de face à face élèves et un service de remplacement de qualité afin de permettre aux collègues de s'absenter sans culpabiliser !

Enfin nous terminerons cette déclaration en remerciant toutes les organisations syndicales qui nous ont apportés un soutien infaillible concernant l'affaire Chatat / Therrat. Il s'agit non seulement de défendre des personnels victimes de sanctions injustes mais surtout de défendre la liberté d'expression des représentants du personnel et plus largement la nécessité d'un vrai dialogue social dans notre institution.

Lors du CSA ministériel du vendredi 17 janvier, la CGT Educ'Action, la FSU, SUD éducation et la FNEC-FP FO ont interpellé la ministre de l'éducation sur le cas de nos collègues, elle a répondu qu'elle se renseignait sur cette affaire. Le conseiller social a été relancé fin janvier par nos organisations.

Nous réaffirmons avec autant d'émotion que de conviction que nous ne nous résignerons pas tant que nous n'aurons pas obtenu le retrait de ces sanctions injustes et le rétablissement de M Chatat sur son poste.

Merci pour votre écoute.